

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit****Erkoflex-bleach, Erkoflex-95**

n°CAS: --  
N°CE: --  
UFI: --  
Numéro d'enregistrement REACH: --

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes:** Articles en plastique  
**Usages déconseillés:** Autres

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur**

ERKODENT Erich Kopp GmbH  
Siemensstrasse 3  
--  
D 72285 Pfalzgrafeweiler

**Téléphone** +49 7445 8501 0  
**Télécopie:** +49 7445 8501-15

**Fournisseur**

ERKODENT Erich Kopp GmbH  
Siemensstrasse 3  
--  
D 72285 Pfalzgrafeweiler

**Téléphone** +49 7445 8501 0  
**Télécopie:** +49 7445 8501-15

**Contact pour informations**

ERKODENT Erich Kopp GmbH

**Renseignement téléphone** +49 7445 8501 21  
**Renseignement fax** +49 7445 8501-15  
**E-mail (personne compétente)** w.heuchert@erkodent.com  
**Site web** www.erkodent.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

ERKODENT Erich Kopp GmbH **Téléphone** +49 7445 8501 0  
Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Regulation (EC) No 1272/2008:

Non soumis à l'obligation de marquage. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

Mention -

d'avertissement: -

Mentions de danger:

-

Conseils de prudence:

-

Marquage spécial de certaines préparations:

aucune

## 2.3. Autres dangers

D'après les données d'essais. La substance n'est pas classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1. Substances

Polymere

### 3.2. Mélanges

EVA

#### Composition/Informations sur les composants

Substance:	n° CAS:	N° REACH:	Concentration:	Classification: EC 1272/2008 (CLP):	M, ATE, Remarque
Acétate d'éthylène et de vinyle EVA	24937-78-8		100 %	-	

(Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Remarques générales:** Aucune mesures particulières ne sont exigées.

**En cas d'inhalation:** Ne pas respirer les poussières. Il est préconisé d'aspirer la poussière directement à l'endroit où elle se dégage. L'inhalation de poussière peut causer une irritation des voies respiratoires.

**Après contact avec la peau:** Aucune mesures particulières ne sont exigées. Après un contact avec le produit en fusion, rafraîchir rapidement les parties de la peau concernées avec de l'eau. Rafraîchir avec de l'eau pendant un moment prolongé. Les brûlures causées par le produit fondu nécessitent un traitement clinique. Irritant pour la peau. légèrement irritant

**Après contact avec les yeux:** Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste. Irritant pour les yeux. Lunettes de protection contre la poussière.

**En cas d'ingestion:** Aucune mesures particulières ne sont exigées.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

## **nécessaires**

Aucune information disponible.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyen d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone. mousse résistante à l'alcool. Brouillard d'eau.

**Moyens d'extinction inappropriés** Jet d'eau à grand débit.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone. Dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) Formaldéhyde.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Remarques générales**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

#### **Équipement spécial de protection en cas d'incendie:**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Précautions de manipulation**

Éviter la formation de poussière. La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage.

#### **Protection contre l'incendie et les explosions:**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Conserver à l'écart de la chaleur.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

### Conseils pour le stockage en commun

Conditions à éviter: Radiations UV/rayonnement solaire.

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Observer le mode d'emploi.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### valeur limite au poste de travail

Substance:	n° CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:[ppm]	Valeur limite au poste de travail:[mg/m³]	Limitation de crête:	Remarque:

#### Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE).

Substance:	n° CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:[ppm]	Valeur limite au poste de travail:[mg/m³]	Limitation de crête:	Remarque:

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

##### DNEL valeur

Substance:	n° CAS:	DNEL/DMEL

##### PNEC Valeur

Substance:	n° CAS:	PNEC

#### Indications diverses

aucune

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle:

aucune

#### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

#### Protection individuelle

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500. Lunettes de protection contre la poussière.

#### Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. Aération technique du poste de travail.

#### Protection des mains

Voir chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

#### Protection yeux/visage

Lunettes de protection contre la poussière.

#### Protection corporelle:

Protection corporelle: non indispensable.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

### Contrôle de l'exposition des consommateurs

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

### Scénario d'exposition:

aucune

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État:	solide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible

#### Données de sécurité

	paramètre	Valeur	unité	Remarque
Point de fusion/point de congélation:	Vicat	73	°C	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:				non déterminé
Inflammabilité				non déterminé
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:				non applicable
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:				non applicable
Point éclair :			°C	non déterminé
Température d'ignition:			°C	non déterminé
Température de décomposition:			°C	non déterminé
pH:				non applicable
Viscosité cinématique				non applicable
Solubilité dans l'eau (g/L):				La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau:				non déterminé
Pression de la vapeur:				non applicable
Densité:		0,93	g/cm <sup>3</sup>	
Densité relative:				non déterminé
Propriétés des particules :				non déterminé

### 9.2. Autres informations

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.2. Stabilité chimique

Réagit avec les : Solvants/Dilutions Décapage et acides

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

### 10.4. Conditions à éviter

Radiations UV/rayonnement solaire.

### 10.5. Matières incompatibles

Acide. Base. Comburant

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Hydrocarbures. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Monoxyde de carbone. aldéhydes

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Medizinprodukt/ medical device product/ Dispositif médical  
Cytotoxtest: ohne Befund/no abnormality detected/ sans résultat

<b>Facteur M:</b>	-	<b>Toxicité aiguë (dermique):</b>	-
<b>Toxicité aiguë (par voie orale):</b>	-	<b>Toxicité aiguë (par inhalation):</b>	-

#### Toxicité aiguë

Substance:	n° CAS:	Informations toxicologiques
------------	---------	-----------------------------

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

En cas de dégagement de poussière.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Irritant pour les yeux. En cas de dégagement de poussière.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Absence de données toxicologiques.

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité:

Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Toxicité pour la reproduction:

Absence de données toxicologiques.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Aucune information disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Aucune information disponible.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

## 12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

### Écotoxicité

Substance:	n° CAS:	Écotoxicité
------------	---------	-------------

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

## 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

## 12.6 Effet perturbateur endocrinien

Pas de données disponibles pour le mélange.

## 12.7. Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination appropriée/Produit:

Peut être incinéré avec les ordures ménagères dans le cadre des règlements et après avoir pris contact avec la déchetterie et l'administration compétente.

#### Élimination appropriée / Emballage

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### Liste des codes de déchets / désignations de déchets proposés par EWC / AVV

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

N° UN: --

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

--  
--

Transport maritime (IMDG), Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

--  
--

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette de danger / Label: -- Code de classification: / Classification Code: --

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage/ Packing Group: --

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID / IMDG / ICAO-TI / IATA-DGR:  
Polluant marin:

oui

  

Non

  

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

catégorie de transport: -- code de restriction en tunnel: --

Dispositions particulières: -- Quantité limitée (LQ): --

Transport maritime (IMDG)

EmS-No: --

Special provisions: -- Limited quantity (LQ): --

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarque Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Réglementations EU

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone  
Aucune information disponible.

##### RÈGLEMENT (CE) N° 850/2004 [règlement POP]

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant l'exportation et l'importation de produits chimiques dangereux  
Aucune information disponible.

La substance/préparation est enregistrée dans des conditions strictement contrôlées selon l'art. 18 (4) du règlement (CE) n° 1907/2006 (règlement REACH) et doit donc être traitée comme telle.  
Aucune information disponible.

##### Directives nationales

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Notice explicative sur la limite d'occupation  
sans limitation

Notice explicative sur la limite d'occupation



**N'est pas soumis au StörfallVO (Ordonnance relative aux défaillances techniques).**

**Ordonnance sur les solvants (31ème règlement de protection contre les émissions, BImSchV)**  
Aucune information disponible.

**Autres informations, restrictions et dispositions légales**  
sans limitation

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Cette préparation a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.** --  
Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral):**  
**Mentions de danger**

**Indications de stage professionnel**  
aucune

**Restriction(s) d'utilisation recommandée(s) :**  
aucune

**Informations diverses:**  
Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de d

**Documentation concernant les modifications:**  
aucune

**Références littéraires et sources importantes des données**  
aucune/aucun

**Abréviations et acronymes**  
aucune